Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_14-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 **N° 20251218_14**

OBJET • Subventions 2026 : mise à jour du plan d'accompagnement réseaux culturels

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 34
Pouvoirs • 12
Votants • 46

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE).

ABSENTS • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_14-DE

Christian DAUTEL expose que pour 2026, afin d'adapter l'accompagnement de CCA aux porteurs de projets culturels, en cohérence avec le projet de territoire, il est nécessaire de préciser certains critères et d'optimiser les enveloppes disponibles dans un contexte financier contraint. Les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- **Orientation 1 - Ecoles de musique et danse**

  - Conforter le Parcours Global d'Etudes (PGE) en musique et en danse et favoriser les démarches innovantes,
  - Conforter les actions en direction de la danse en cohérence avec le projet de territoire,
  - Conditionner l'aide à la coordination des écoles de Musique et de danse à la participation effective aux réunions du réseau,
  - Conforter l'accessibilité via le chèque culture par la recherche de nouveaux publics en musique et danse, et favoriser la réduction des inégalités femmes hommes notamment en danse et musiques actuelles

- **Orientation 2 - Musiques traditionnelles et danses**

  - Réaffirmer la priorité donnée au soutien des projets novateurs.

- **Orientation 3 - musiques actuelles**

  - Maintenir l'enveloppe (convention pluriannuelle)
  - Inscrire un volet Égalité femmes-hommes pour favoriser la fréquentation féminine aux Studios du Moros

- **Orientation 4 - aide à la création artistique et à l'évènementiel**

  - Renforcer l'aide aux projets inscrits en cohérence avec le projet de territoire de CCA,
  - Encourager la co-construction entre les porteurs de projet et CCA,
  - Valoriser les projets cofinancés avec les villes, le Département et la Région,
  - Porter une attention particulière aux projets intégrant des objectifs de développement durable (transition, lutte contre les violences sexuelles et sexistes…) en lien avec le plan égalité femmes-hommes.

Considérant l'avis favorable de la commission culture, communication, multimédia du 18 novembre 2025 et du bureau communautaire du 9 décembre 2025,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

> **Approuve** le plan d'accompagnement 2026 ci-annexé,
> **Autorise** le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 décembre 2025

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 19/12/2025
Qualité : PRESIDENT CCA